

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 16 février 2007

N° 2007-04

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil sept, le 16 février 2007 à quinze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	08 février 2007	

Présents : MM. ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, GUIRBAL, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, QUÉREILHAC, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. ANDRIEU, COLLIN, DAGEN, GARRIGUES, MOIGNARD, NONORGUES, ROSET, ROUCOLLE.

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. LARREY (Payeur Départemental),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET : Aménagement du quai de transfert de Caylus
Aménagement au marché de voirie VRD**

Le Président rappelle que l'aménagement du quai de transfert de Caylus a fait l'objet de deux marchés conclus respectivement avec l'entreprise MAILLET pour les infrastructures et EUROVIA pour la voirie et les VRD.

Au cours de l'exécution de ce dernier marché, différentes modifications ont été apportées aux prestations prévues initialement qui font l'objet d'avenants au marché.

Ainsi, le projet d'avenant n°2 figurant en annexe concerne essentiellement les terrassements supplémentaires dus à l'approfondissement du bassin de rétention des eaux pluviales.

Le Président propose d'approuver le projet d'avenant dont le solde des travaux en plus-value et en moins-value s'élève à 2 390.17 € HT.



*
**

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenant joint en annexe,
- d'autoriser le Président de la SEMATEG, mandataire de l'opération, à signer cet avenant.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **26 FEV. 2007**
ET DE SA PUBLICATION LE **26 FEV. 2007**
Montauban, le **27 FEV. 2007**

LE PRÉSIDENT,
[Signature]
Jean CAMBON

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,

Le Président,
[Signature]
Jean CAMBON

REÇU A LA PREFECTURE
LE **26 FEV. 2007**

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**AVENANT N° 2 AU MARCHE PASSE AVEC
L'ENTREPRISE EUROVIA**

Commune de CAYLUS

**AMENAGEMENT DE
QUAIS DE TRANSFERT**



MAITRE DE L'OUVRAGE

Syndicat Départemental
des Déchets
Hôtel du département
Boulevard Hubert GOUZE
BP 783
82013 MONTAUBAN

MANDATAIRE

Société d'Economie
Mixte d'Aménagement
de Tarn-et-Garonne
28, rue de la banque
BP 227
82002 MONTAUBAN

MAITRISE D'OEUVRE

BUROTEC
5, Avenue Georges
Pompidou
31270 CUGNAUX

ENTRE LES SOUSSIGNES

La SEMATEG représentée par Monsieur HEBRAL, la personne responsable du marché,

D'une part,

Et

L'entreprise EUROVIA dont le siège social est situé Z.I. les ports – NEGREPELISSE (82800), représentée par Monsieur JUNGBLUTH, agissant en qualité de Chef d'agence.

- enregistrée sous le numéro d'immatriculation SIRET : 414 629 162 00028
- Code d'activité principale (APE) : 452 P
- N° d'inscription au registre du commerce de TOULOUSE : TOULOUSE B 414 629 162

D'autre part,

Il a été arrêté ce qui suit,

=====

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des modifications apportées au marché initial.

Ces modifications concernent les travaux suivants :

- Travaux en plus value :

- Terrassements supplémentaires bassin de rétention,
- Rehausse séparateur en DN 1000,
- Fourniture et mise en place d'une dalle réductrice,
- Inspection par caméra du réseau EP supplémentaire.

Le montant total HT des travaux en plus value est de : + 4 086,77 €

- Travaux en moins value :

- Fourniture et pose de clôture simple torsion hauteur 2.00m, entraxe poteaux 2.50m,
- Raccordement sur fosse toutes eaux existante,
- Essai au pénétromètre densitographe sur tranchée.

Le montant total HT des travaux en moins value est de : - 1696,60 €

Le montant de l'avenant est de:

+4 086,77€ - 1696.60€ = + 2 390,17 €

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'OFFRE

Du fait du présent avenant, le montant du marché se trouvera porté à la somme de :

• Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	231 788,76 €
• Montant H.T. de l'avenant n°1 :	+ 3 210,06 €
• Montant HT du présent avenant :	+ 2 390,17 €
Soit un total H. T. de :	237 388,99 €
T.V.A. 19.6 %	46 528,24 €

Suivant cadre de détail estimatif en annexe.

Nouveau montant T.T.C. du marché : 283 917,23 €

(Soit une plus value de 2,42% par rapport au marché de base)

- En lettres : **Deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent dix-sept euros et vingt-trois cents.**

ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est prolongé d'1 mois du fait du présent avenant.

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

Toutes les clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait à Cugnaux en un seul original,

A Cugnaux le 13 Juillet 2006,

La personne responsable du marché,

L'entreprise,

SNC EUROVIA MIDI-PYRENEES
Agence de Montauban
Z.I. Les Ports - BP 32
82800 NEGREPELISSE
TEL : 05 63 25 13 50 Fax : 05 63 30 88 90

Détail estimatif

QUAI DE TRANSFERT - CAYLUS TRAVAUX EN MOINS VALUE			EUROVIA 13/07/2006		
N° des prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QUANTITES	PRIX	MONTANT
PN	- Clôture simple torsion hauteur 2,00m poteau tout le 2,50m couleur RAL 6005	ml	-20,00	33,10	-662,00
2*8	- Raccordement sur fosse toutes eaux existante, y compris toutes sujétions de raccordement	u	-1	762,00	-762,00
2*10	- Essai au pénétromètre densitographe sur tranchée avec un objectif de densification q3	u	-1	69,60	-69,60
5*8	- Raccordement sur coffret de comptage existant	u	-1	203,00	-203,00
			MONTANT HT		-1 696,60
			TVA 19,6 %		-332,53
			MONTANT TTC		-2 029,13

QUAI DE TRANSFERT - CAYLUS TRAVAUX EN PLUS VALUE			EUROVIA 13/07/2006		
N° des prix	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QUANTITES	PRIX	MONTANT
1*3	- Terrassements en masse au moyen d'engins mécaniques pour réalisation du bassin de rétention : - Déblais à évacuer à la décharge publique, y compris terre végétale	m3	238,00	13,32	3 170,16
PN	- Plus value pour réhausse séparateur en DN 1000	ml	2,20	322,00	708,40
PN	- Fourniture et mise en place d'une dalle réductrice	u	1	75,00	75,00
3*17	- Inspection du réseau par caméra, y compris nettoyage	ml	77	1,73	133,21
			MONTANT HT		4 086,77
			TVA 19,6 %		801,01
			MONTANT TTC		4 887,78

Détail estimatif

QUAI DE TRANSFERT - CAYLUS RÉCAPITULATION GÉNÉRALE	13/07/2006 EUROVIA
TRAVAUX EN MOINS VALUE	-1 696,60
TRAVAUX EN PLUS VALUE	4 086,77
MONTANT TOTAL HT DE L'AVENANT TVA 19,6 %	2 390,17 468,47
MONTANT TOTAL TTC DE L'AVENANT	2 858,64

SNC EUROVIA MIDI-PYRENEES
Agence de Montauban
2 Les Bords - BP 32
82000 NÈGREPELISSE
TEL : 05 63 26 13 50 Fax : 05 63 30 89 90